

# Arts Martiaux Dardilly

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION ET DE VENTE (CGA/CGV)

Les présentes conditions générales régissent l'ensemble des pré-inscriptions et adhésions effectuées sur le site internet de l'association sportive [artsmartiauxdardilly.fr](http://artsmartiauxdardilly.fr). L'adhésion implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

### 1. Objet de la commande en ligne

---

Le site internet permet aux utilisateurs d'effectuer une pré-inscription en ligne pour les cours de judo et de judo adapté de la saison en cours ou à venir. Cette pré-inscription bloque une place de manière temporaire dans le groupe d'âge correspondant, sous réserve de la validation définitive du dossier par le bureau.

### 2. Tarifs et modalités de cotisation

---

Les tarifs des cotisations (comprenant l'adhésion au club et la licence fédérale FFJDA obligatoire) sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC) sur les fiches descriptives des cours au moment de la commande. L'association n'étant pas soumise à la TVA (Article 261-7-1° du CGI), les prix s'entendent nets de taxes.

### 3. Processus de validation et modalités de paiement

---

Afin de s'adapter au fonctionnement associatif, le site utilise l'option exclusive "**Paiement sur place au dojo**" lors de la validation du formulaire. Aucun paiement direct par carte bancaire n'est requis en ligne.

L'adhésion ne devient définitive et validée qu'à la remise physique des éléments suivants auprès des responsables du club lors des premières séances de cours :

- Le règlement intégral de la cotisation (chèques bancaires à l'ordre du club, espèces, coupons ANCV, Pass'Sport du gouvernement grâce à notre agrément n° 69.08.1396, ou aides municipales).
- La validation des documents de santé requis légalement (certificat médical ou questionnaire de santé mineur/majeur dûment coché).

### 4. Droit de rétractation et conditions de remboursement

---

Conformément à l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation applicable aux contrats conclus à distance ne peut être exercé pour les prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée (saison sportive fixe).

Par conséquent, **toute adhésion validée et payée est définitive** pour la saison sportive. Aucun remboursement au prorata ne sera accordé en cours d'année, sauf cas de force majeure dûment justifié et validé de manière exceptionnelle par le conseil d'administration de l'association (ex : déménagement lointain ou contre-indication médicale définitive et soudaine constatée par certificat médical).

## 5. Règlement Intérieur et Droit à l'image

---

En cochant les cases obligatoires du formulaire de commande, l'adhérent (les majeurs) ou le responsable légal (pour les mineurs) s'engage à prendre connaissance et à respecter scrupuleusement l'intégralité des dispositions du **Règlement Intérieur** de l'association Arts Martiaux Dardilly. L'autorisation ou le refus de captation d'image fait l'objet d'un choix explicite lors de la commande et est enregistré dans la base de données du club pour la saison.